



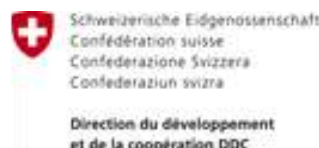
Maison du Droit et des Migrations

Veille sur les migrations et l'asile dans l'espace méditerranéen

Mars 2015

Sommaire

- **Actualités de la Maison du droit et des migrations**
 - Participation au Forum Social Mondial à Tunis
 - Organisation du « Mini Fespaco » à Tunis
 - Participation à une formation de formateurs sur l'éducation financière délivrée par le Bureau International du Travail
- **Développements politiques et juridiques nationaux**
 - Liban : de nombreux Syriens pourraient perdre leur protection internationale
 - Centres de rétention en Libye : le reportage de Vice News
- **Institutions européennes et/en Méditerranée**
 - Commission européenne : vers un programme européen global en matière de migration
 - La FRA présente des pistes pour améliorer et accroître les entrées légales dans l'Union européenne pour les réfugiés
 - Italie - Union européenne : vers une relance du processus d'externalisation de l'asile ?
 - Commission européenne – Europol : lancement d'un vaste programme de lutte contre les réseaux de passeurs
- **Migrants et réfugiés en Méditerranée**
 - Tunisie : 86 personnes secourues au large de Zarzis
 - HCR : l'Europe doit agir en Méditerranée et jouer son rôle dans la crise des réfugiés syriens
 - Italie : nouveaux sauvetages d'ampleur en Méditerranée et inquiétudes de la marine marchande



Actualités de la Maison du droit et des migrations

Participation au Forum social mondial à Tunis

Entre le 24 et le 28 mars 2015, la Maison du droit et des migrations a participé à divers ateliers à l'occasion du [Forum social mondial](#) (FSM) qui a eu lieu à Tunis avec la participation de plus de 50 000 participants issus de 122 pays.

Le FSM, initié en 2001 et basé sur une [Charte de principes](#), a donné naissance à un processus mondial axé sur la recherche et la création d'alternatives aux politiques néolibérales dominantes. Donnant lieu à des rencontres annuelles, le forum se veut espace d'échange d'expériences et de débat entre mouvements sociaux, organisations non-gouvernementales et d'autres organisations de la société civile opposées à l'impérialisme sous toutes ses formes. Son but est d'approfondir la réflexion, de formuler des propositions et d'articuler la coopération entre les différents participants.

La tenue du Forum en Tunisie alors qu'il avait déjà été organisé à Tunis en 2013, répond à une demande des mouvements sociaux régionaux et internationaux qui estiment nécessaire de consolider et soutenir les dynamiques de changements initiées par la révolution tunisienne et les autres mouvements démocratiques de la région sur la base de la paix et de la justice sociale.

Lors de cette édition de 2015, la Maison du droit et des migrations a participé à de nombreux ateliers, tels que le cadre juridique des droits des migrants en Tunisie, l'organisation de la société civile dans les pays frontaliers de l'Europe, des États-Unis et l'Asie, l'impact des politiques migratoires européennes sur les pays tiers, les moyens de soutenir les migrants en détresse en mer, ou la création d'un tribunal international sur les morts de migrants et réfugiés en Méditerranée.

Pour plus d'information, consultez le [programme](#) du FSM 2015.

[Retour au sommaire](#)

Organisation du « Mini Fespaco » à Tunis

En parallèle de l'édition 2015 du Forum social mondial, l'Association des étudiants et stagiaires burkinabés en Tunisie, placée sous tutelle de l'Association des étudiants et stagiaires africains en Tunisie (AESAT) a organisé, en partenariat avec la Maison du droit et des migrations de Terre d'asile Tunisie, la 3ème édition du festival cinématographique « [Mini Fespaco](#) », sur la thématique « Panafricanisme et intégration ».

Le festival, qui s'est déroulé du 23 au 27 mars à Tunis, est un évènement étudiant inspiré du Festival panafricain du cinéma De Ouagadougou (FESPACO). À travers une programmation axée sur les courts métrages, les longs métrages et les documentaires, le mini Fespaco avait pour objectif de réunir des personnes de tout âge et d'origines diverses intéressées par le cinéma africain et par la question de l'intégration africaine. Ces rencontres, qui défendent un cinéma engagé et indépendant, ont été l'occasion d'échanger les idées et les expériences de professionnels du cinéma et de jeunes venus d'horizons différents. Elle a permis aux jeunes cinéastes et cinéphiles de rencontrer des personnalités du monde du cinéma tunisien, des représentants d'associations tunisiennes et des ONG impliquées dans la promotion des droits des migrants.

Le Mini Fespaco 2015 s'est décliné en trois axes : une projection de films chaque soir autour des thématiques choisies, un concours de courts-métrages sur le thème de l'intégration, ouvert aux étudiants en cinéma et jeunes amateurs, ainsi qu'une projection-débat autour du film « Boza » de Walid Fallah, animée par la Maison du droit et des migrations.

[Retour au sommaire](#)

Participation à une formation sur l'éducation financière délivrée par le Bureau International du Travail

La Maison du droit et des migrations, représentée par Terre d'asile Tunisie et l'Association des étudiants et stagiaires Africains, a participé du 23 au 28 mars 2015 à une formation de formateurs en éducation financière organisée par le Bureau international du travail (BIT) à Tunis dans le cadre du projet IRAM « Améliorer la gouvernance de la migration de la main d'œuvre et la protection des droits des travailleurs migrants en Tunisie, au Maroc, en Libye et en Égypte ».

La Maison du droit et des migrations est donc désormais habilitée à animer des formations en éducation financière pour les migrants, afin de les aider à améliorer la gestion de leur budget, à maîtriser les outils de base de la gestion des finances personnelles et ainsi à favoriser leur inclusion financière. Basée sur une méthode participative, cette formation vise notamment à apprendre aux participants à se fixer des objectifs financiers, à élaborer et suivre un budget, à connaître les produits d'épargne, à bien utiliser les produits de crédit et éviter le surendettement, à connaître les institutions financières, à gérer les risques et à savoir utiliser les produits d'assurance.

Plusieurs sessions de formations à destination des migrants accompagnés par notre plateforme d'information, d'orientation et de médiation, des membres de l'Association des étudiants et stagiaires africains en Tunisie mais également de nos partenaires associatifs seront organisées dans les mois à venir, en partenariat avec le BIT de Tunis.

[Retour au sommaire](#)

Développements politiques et juridiques nationaux

Liban : de nombreux Syriens pourraient perdre leur protection internationale

Rompant avec une longue tradition de libre circulation des personnes entre les deux pays, le Liban avait imposé, en janvier 2015, l'obtention de visas aux citoyens syriens dans le but d'endiguer le flux de réfugiés auquel le pays fait face depuis le début de la guerre en Syrie en 2011. Alors que le nombre de réfugiés syriens pourrait atteindre [1,8 millions](#) en décembre 2015, la situation des Syriens au Liban risque à nouveau de se compliquer sensiblement suite à de nouvelles réglementations concernant la délivrance de visas. En effet, de nombreux réfugiés syriens pourraient voir leur statut remis en cause, malgré la déjà grande précarité de leur situation.

Les réfugiés syriens au Liban sont tenus de renouveler leur visa de réfugiés tous les six mois auprès des autorités libanaises, et pour ce faire il leur faudra désormais présenter de nombreux papiers, souvent impossibles à trouver dans leur situation. En effet le Liban impose désormais aux Syriens de présenter une attestation d'hébergement rédigée par leur logeur ainsi qu'un certificat, issu par une autorité locale, prouvant que ce dernier est bien le propriétaire du logement.

Les réfugiés doivent également s'acquitter de frais s'élevant à 200 dollars alors même que leur pension, versée par le Programme alimentaire mondial, est réduite de 27 à 19 dollars par mois. Les nouvelles réglementations interdisent également aux réfugiés syriens d'exercer une profession au Liban.

Le Haut Commissariat aux réfugiés, par la voix de son porte-parole au Liban Ron Redmond, [s'inquiète](#) grandement de cette perte de statut qui aggraverait la précarité dans laquelle vivent la plupart des Syriens au Liban. Ceux-ci, déjà sans ressources, risqueraient alors arrestation et emprisonnement en cas de non-renouvellement de leurs papiers.

Pour plus d'information, consultez l'article de [l'IRIN](#) et l'article du [Monde](#).

[Retour au sommaire](#)

Centres de rétention en Libye : le reportage de Vice News

Le site d'information Vice News a publié cette semaine un reportage en trois parties sur la situation des migrants en Libye. La première partie se concentre principalement sur les

gardes-côtes libyens sous-équipés et sous-financés qui patrouillent le long de côtes de Tripoli. Les parties 2 et 3 s'intéressent au centre de rétention de Zawiyah, situé à l'ouest de Tripoli en zone rebelle. Lors de la visite du centre les journalistes de Vice News donnent la parole au directeur du centre comme aux retenus, principalement des Érythréens et des Sénégalais, qui dénoncent les mauvais traitements qui leur sont infligés et les conditions indignes dans lesquelles ils sont retenus, parfois pour des années. Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés y dénonce la détention de nombreuses personnes ayant le statut de réfugiés en Libye, pays en proie à une guerre civile et à une totale désorganisation institutionnelle.

Pour plus d'information, consultez le [reportage](#) de Vice News (en anglais sous-titré) sur leur site.

[Retour au sommaire](#)

Institutions européennes en Méditerranée

Commission européenne: vers un programme européen global en matière de migration

Les travaux de la Commission européenne sur un programme européen global en matière de migration initiés le 4 mars se sont [fixés](#) quatre grandes priorités : la construction d'un régime d'asile commun solide, une nouvelle politique européenne en matière de migration légale, la sécurisation des frontières extérieures et enfin la lutte contre la migration irrégulière et la traite des êtres humains.

La Commission européenne veut replacer au centre de ses priorités la gestion de la migration, une question transversale qui touche de nombreux domaines. Dimitris Avramopoulos, commissaire pour la migration, les affaires intérieures et la citoyenneté, a déclaré: «Il faut envisager la migration sous toutes ses dimensions à l'heure de mettre sur pied un programme européen global en matière de migration: il ne s'agit pas de recourir à des solutions rapides et ponctuelles; il s'agit plutôt de créer une Union européenne plus sûre, plus prospère et plus attrayante.»

La Commission européenne souhaite réduire les écarts et les incohérences entre les systèmes d'asile des différents États membres pour mettre en œuvre pleinement le [régime d'asile européen commun](#). Le nouvel agenda prévoit également un réexamen de la directive sur la [carte bleue européenne](#) dans le cadre d'une nouvelle politique en matière de migration légale. La Commission souhaite renforcer la coopération et le dialogue avec les pays tiers, d'abord pour consolider la lutte contre la migration irrégulière notamment à travers des accords de réadmission, ensuite pour renforcer les stratégies de développement dans les pays tiers dans le but de limiter les migrations. Enfin, la Commission souligne

l'importance de la gestion et de la surveillance des frontières extérieures de l'Europe, et souhaite lancer une réflexion sur l'augmentation des moyens attribués à l'agence européenne pour la gestion des frontières de l'UE, Frontex. La Commission veut étudier la question du budget et des ressources humaines de Frontex, qui pourraient donc être augmentés pour obtenir une plus grande efficacité sur le terrain.

L'orientation choisie par le Commission a suscité de nombreuses [réactions et critiques](#) dans plusieurs organisations non-gouvernementales. Amnesty International a reproché à la Commission d'omettre la nécessaire mise en place de plans de sauvetage et de recherche en Méditerranée pour venir en aide aux personnes qui tentent de rejoindre les côtes européennes. Le Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (ECRE) a questionné la possibilité d'un régime d'asile commun solide dans une Europe où les différences entre les États membres au niveau des conditions d'accueil et du traitement des demandeurs d'asile sont considérables. La Commission a également été critiquée pour n'avoir pas mentionné la reconsidération du système Dublin qui détermine quel pays européen est responsable de l'examen d'une demande d'asile.

Le Commissaire Dimitris Avramopoulos a [déclaré](#) que l'Agenda serait publié au mois de mai.

Pour plus d'information, consultez la [fiche d'information](#) sur la politique migratoire européenne (en anglais) de la Commission européenne.

[Retour au sommaire](#)

La FRA présente des pistes pour améliorer et accroître les entrées légales dans l'Union européenne pour les réfugiés

L'agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), présente dans un [rapport](#), publié le 6 mars, différentes façons d'améliorer et d'accroître les entrées légales dans l'Union européenne (UE) pour les personnes ayant un besoin de protection internationale.

Alors qu'il n'y a pas eu autant de personnes déplacées depuis la Seconde guerre mondiale et alors que près de 3 400 personnes ont trouvé la mort en Méditerranée en 2014 en tentant de rejoindre les côtes européennes, la FRA veut inciter l'Union européenne et les États membres à prendre des mesures pour respecter le droit d'asile et assurer des entrées en toute sécurité dans l'UE. Le rapport se base également sur le constat qu'il existe trop peu de possibilités d'entrée légale dans l'UE, ce qui décourage les personnes et entraîne la multiplication des entrées irrégulières en Europe.

Le rapport propose aux États membres des outils à mettre en place pour permettre à davantage de réfugiés de rentrer dans l'UE sans avoir recours aux réseaux de passeurs et de trafiquants. Ainsi la FRA souligne l'importance de la lutte contre la traite des êtres humains.

Les solutions de voies légales de la FRA incluent les programmes de réinstallation, les admissions humanitaires, la protection temporaire ainsi que les visas pour raisons

humanitaires. Le rapport suggère également le recours à des processus de migration classique pour les personnes ayant besoin d'une protection internationale: programmes de mobilité pour étudiants et travailleurs, regroupement familial et admission pour raisons médicales.

La FRA encourage aussi les échanges de pratiques entre les États membres dans le but de multiplier les voies légales pour entrer dans l'UE et dans le but de consolider une approche européenne des défis migratoires.

Pour plus d'information, consultez le [communiqué de presse](#) de la FRA.

[Retour au sommaire](#)

Italie - Union européenne : vers une relance du processus d'externalisation de l'asile ?

Angelino Alfano, le ministre de l'Intérieur italien a récemment [déclaré](#) souhaiter la création de centres de traitement des demandes d'asile dans les pays d'origine et de transit des migrants. Ces centres permettraient d'opérer une sélection avant même l'arrivée des personnes sur le sol européen et, selon M. Alfano, de réduire la pression qui pèse sur l'Italie notamment. Les pays concernés seraient notamment la Turquie, l'Égypte, le Liban et le Niger. Ces déclarations interviennent alors que le gouvernement italien n'a pas reconduit le dispositif Mare Nostrum, vaste et ambitieuse opération de surveillance et de sauvetage en mer qui a pris fin en novembre 2014. Si cette idée est une initiative italienne, elle gagne toutefois en popularité dans de nombreux autres pays européens comme la France, Malte et l'Allemagne.

À ce projet s'ajouterait une volonté d'[externaliser](#) les patrouilles en mer dont une partie serait déléguée à des pays tels que la Tunisie ou l'Égypte, notamment pour faire face aux très grandes difficultés qu'a la marine libyenne à surveiller ses côtes. Encore une fois à l'initiative de l'Italie, principal pays d'arrivée sur la route de la Méditerranée centrale, cette démarche a pour but d'aider les pays de transit à repérer et appréhender les navires proches de la rive Sud. Les migrants seraient alors soit autorisés à rester dans le pays de sauvetage, soit renvoyés dans leur pays d'origine. Comme le révèle une note [officiuse](#) présentée au Conseil des ministres européens « Justice et affaires intérieures », cette proposition pourrait être reprise à l'échelle européenne à l'avenir.

Pour plus d'information, [l'article](#) du EU Observer (en anglais) ainsi que [l'article](#) du Guardian (en anglais).

[Retour au sommaire](#)

Commission européenne – Europol : lancement d'un vaste programme de lutte contre les réseaux de passeurs

Le commissaire européen aux migrations Dimitris Avramopoulos a [annoncé](#) à l'occasion d'une visite au siège d'Europol à la Haye, mardi 17 mars, le lancement d'une équipe conjointe opérationnelle pour lutter contre les réseaux de passeurs qui agissent en Méditerranée, la Joint Operational Team Mare ([JOT MARE](#)). Cette équipe, qui sera pilotée par Europol en partenariat avec Interpol, Frontex et les forces de polices des États membres, aura pour but de renforcer la coordination entre les différents acteurs européens et le croisement d'informations diverses dans le but d'aider au démantèlement des réseaux.

Le lancement de cette cellule de renseignement indique l'importance croissante donnée par l'Union européenne à la lutte contre les réseaux de passeurs, lutte devenue en quelques années une priorité dans sa politique de contrôle de l'immigration irrégulière.

Cette annonce intervient moins d'une semaine après le démantèlement d'un important réseau multinational de passeurs en Grèce. La police grecque, en collaboration avec Europol, a en effet arrêté 16 personnes et a saisi plus de 280 passeports, de nombreux ordinateurs et véhicules ainsi que 64 000 euros en liquide. Selon Europol, les profits issus de ce réseau s'élevaient à 7.5 millions d'euros, les candidats à la traversée entre la Grèce et la Turquie, puis au passage vers d'autres pays européens devant déboursier entre 4000 et 9000 euros par passage, en fonction de leur destination et des documents nécessaires. La plupart des victimes de ce réseau était des Syriens.

Pour plus d'information, consultez la [déclaration](#) du D. Avramopoulos ainsi que la [présentation](#) du JOT sur le site d'Europol.

[Retour au sommaire](#)

Migrants et réfugiés en Méditerranée

Tunisie : 86 personnes secourues au large de Zarzis

Le mardi 3 mars 2015, l'armée tunisienne a [secouru](#) 86 migrants au large de Zarzis. Ces derniers tentaient de gagner l'île italienne de Lampedusa à bord d'une embarcation de fortune qui a vite pris l'eau, comme l'a précisé un responsable de garde-côtes tunisien.

Parmi les passagers, on comptait cinq femmes dont une enceinte. Les migrants étaient principalement de nationalité nigérienne, les autres nationalités représentées étant somalienne, gambienne et malienne. Le naufrage n'a pas fait de victime. Ces personnes ont été placées dans des centres d'accueil à Ben Guerden et à Médenine, deux villes qui se situent au sud de la Tunisie.

Selon le Haut Commissariat des réfugiés des Nations unies (HCR), plus de 3 500 personnes ont perdu leur vie en essayant de traverser la Méditerranée en 2014. Le HCR [qualifie](#) ce trajet et « l'itinéraire le plus meurtrier » du monde.

[Retour au sommaire](#)

HCR : l'Europe doit agir en Méditerranée et jouer son rôle dans la crise des réfugiés syriens

Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), dans une liste de [propositions](#) envoyées le 12 mars, demande à l'Union européenne (UE) d'agir face aux tragédies humaines en Méditerranée et de mettre en place un véritable système de gestion et d'accueil des réfugiés qui risquent leur vie pour rejoindre les côtes européennes.

Ces propositions rentrent dans le cadre de [l'initiative du HCR en Méditerranée centrale](#) qui cherche à impulser une approche globale et une action urgente entre l'Union européenne, les États membres ainsi que les autres pays, d'origine et de transit, concernés par la situation dramatique et complexe en Méditerranée. Depuis le début de l'année 2015, 470 personnes sont mortes en Méditerranée selon le HCR. Son directeur pour l'Europe, Vincent Cochetel, a déclaré qu'il n'était plus possible de laisser cette situation tragique perdurer sans réponse et sans action.

Le HCR préconise la mise en place d'une opération de recherche et de sauvetage en Méditerranée, similaire à l'opération Mare Nostrum, et l'indemnisation des compagnies maritimes qui, en portant secours aux migrants, subissent des pertes financières considérables. Concernant le règlement Dublin III, le HCR demande aux États membres d'appliquer la totalité des critères préconisés dans la détermination de l'État responsable de l'examen de la demande d'asile, notamment ceux qui se rapportent au regroupement familial et aux mineurs isolés étrangers.

Le HCR appelle également les États membres de l'UE à se montrer solidaires pour assurer la gestion des importants flux migratoires en Méditerranée ainsi qu'un accueil partagé des migrants sur le sol européen. Concernant la crise des réfugiés syriens, le HCR propose la mise en place d'un projet d'accueil des Syriens arrivés en Grèce et en Italie dans les différents pays d'Europe. L'organisation internationale demande aux pays européens de multiplier les voies légales d'entrée en Europe pour les Syriens, notamment par le biais des programmes de réinstallation et l'admission à titre humanitaire, pour ne pas renforcer les réseaux de passeurs et de trafiquants et pour mettre fin à l'hécatombe en mer Méditerranée.

Vincent Cochetel dénonce le sentiment xénophobe qui se propage en Europe et qui est contraire aux valeurs de tolérance, de diversité et de défense des droits humains pourtant proclamées par le continent. Il rappelle que les réfugiés fuient une situation d'extrême violence en Syrie et qu'il est nécessaire de les accueillir avec des politiques nationales

d'intégration solides pour s'assurer que leur présence aura un impact positif sur les sociétés européennes.

Pour plus d'information, consultez le [communiqué de presse](#) (en anglais) du HCR.

[Retour au sommaire](#)

Italie : nouveaux sauvetages d'ampleur en Méditerranée et inquiétudes de la marine marchande

Plus de [1000 personnes](#), dont de nombreux enfants et femmes enceintes, ont été sauvées en Méditerranée entre mardi 3 et mercredi 4 mars par les gardes-côtes et la marine italienne avec l'aide de navires de marchandises. Selon les gardes-côtes, les migrants seraient Syriens, Palestiniens, Libyens, Tunisiens et d'autres en provenance d'Afrique subsaharienne. Ils ont tous été conduits dans des ports du sud de l'Italie.

Selon les autorités italiennes 7882 personnes sont arrivées en Italie pour les seuls mois de janvier et février alors que le chiffre était de 5 506 à la même période en 2014. Ce début d'année 2015 laisse présager une sensible augmentation du nombre d'arrivée en Italie qui était déjà de 170 000 en 2014.

L'opération européenne Triton, qui a remplacé en janvier 2015 l'opération italienne Mare Nostrum, est très critiquée du fait de sa capacité d'action réduite. En effet, celle-ci a pour mission d'agir seulement dans les eaux territoriales européennes.

La Chambre internationale de la marine marchande (ICS) s'est [exprimée](#) à ce sujet lors d'une conférence à Londres mercredi 4 mars. Peter Hinchliff, le Secrétaire général de l'ICS a déclaré qu'il craignait qu'avec la fin de Mare Nostrum, les gouvernements européens ne se reposent sur la marine marchande pour conduire des opérations de sauvetage en Méditerranée.

Selon l'organisation, 800 navires marchands auraient pris part à des sauvetages en mer durant l'année 2014, portant secours à environ 40 000 personnes.

M. Hinchliff appelle l'Union européenne à créer des chemins alternatifs pour les migrants et réfugiés pour éviter qu'ils ne risquent leur vie sur des embarcations précaires. D'autant plus que les bateaux et les équipages commerciaux ne sont ni équipés ni formés au sauvetage en mer, rendant les conditions d'intervention plus difficiles et dangereuses pour les marins comme pour les réfugiés. Ce point de vue est partagé par le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, qui recommande l'indemnisation des navires marchands impliqués dans des opérations de sauvetage. En effet celles-ci entraînent un surcoût important pour les entreprises de fret maritime.

Pour plus d'information, consultez [l'article](#) (en anglais) du Guardian.

[Retour au sommaire](#)

Certains articles de cette « Veille » ont été initialement publiés dans les Veilles Europe bimensuelles de France terre d'asile.

Pour toute question ou contribution, merci de nous contacter à l'adresse suivante :

contact@maison-migrations.tn
